

Panel 5 – Session thématique « Biodiversité et Economie » « Comment mieux concilier préservation de la nature et activité économique ? »

La biodiversité, encore moins que le climat pour les entreprises ?

L'enjeu de biodiversité est beaucoup plus récent dans le débat public. Il y a un décalage de 10 ans. « L'IPBES, qui est la plateforme intergouvernementale en charge d'établir la situation de la biodiversité à l'échelle mondiale, de faire des recommandations aux dirigeants du monde, équivalente du GIEC pour le climat que le grand public lui connaît, est elle-même beaucoup plus récente, avec des outils plus récents également ... **Grâce au GIEC et l'action du GIEC, l'IPBES est aussi plus désormais mieux connue. Ce sont désormais les experts du GIEC eux-mêmes qui parlent de biodiversité et la reconnaissent comme levier d'action dans l'adaptation au changement climatique. Le climat, qui a contribué à invisibiliser l'enjeu de biodiversité, contribue aussi à la mettre sur le devant de la scène. C'est une excellente chose** » (Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l'IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv'Corp).

Si les choses s'améliorent sur le front du climat avec une donnée de 37% d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport à 1990 en Europe, en termes de biodiversité, tous les indicateurs sont au rouge. Trop peu d'entreprises ont pris conscience de leur dépendance à la nature. Le GIEC, aujourd'hui l'IPBES, a permis « **une prise de conscience sur des enjeux globaux. Or, précisément, la biodiversité se vit davantage à une échelle locale, les écosystèmes varient d'un contexte à l'autre, les équilibres écosystémiques diffèrent. Les entreprises pensent trop de manière globale, d'où la globalisation. C'est un changement de regard que nous devons avoir sur la vie telle qu'elle est, sur les territoires sur lesquels nous intervenons. Ce n'est pas une question d'impact, c'est une question d'intégration des activités économiques dans le fonctionnement du vivant établie sur l'espérance. Cette bascule n'a pas été assez faite** » (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique).

« **Il y a 3 millions d'entreprises à risque en Europe. C'est une étude de la BCE – banque centrale européenne, institution à caractère éminemment économique qui alerte les entreprises sur la dépendance de nos économies par rapport à la biodiversité. Cette étude, et surtout celle l'a produite, a permis une prise de conscience de plus grande ampleur. L'activité économique dépend du vivant. Toutes les entreprises ne sont pas exposées de la même manière, et n'en dépendent pas de la même manière. L'activité agroalimentaire est particulièrement exposée. Dans cette étude, était cité que 72% des prêts ou des fonds investis étaient eux-mêmes très dépendants d'activités en lien avec la nature. Il y a donc un effet domino. Ce sont les financiers qui se sont le plus saisis du sujet en raisonnant comme ils savent le faire en termes de risques et opportunités. Et l'effondrement de la biodiversité est un risque majeur pour les acteurs de la finance. Ils sont beaucoup plus sensibles à l'enjeu de biodiversité que ne le sont les entreprises** » (Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l'IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv'Corp).

Convaincre les entreprises d'agir pour elles-mêmes

La CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts) c'est « **deux grands métiers. Un premier métier historique de restauration des écosystèmes que cela soit dans un cadre volontaire ou réglementaire. Et un deuxième grand métier qui est celui de l'objectivation des impacts et des dépendances économiques au vivant, notamment à travers un outil de mesure de l'empreinte, le GBS qui permet de quantifier des typologies d'impact et de pressions d'une entreprise, d'un actif financier et également d'une collectivité. Cet indicateur vise à engager les acteurs économiques sur des trajectoires à partir d'objectifs définis pour réduire cette empreinte. L'un des enjeux de la CDC -Biodiversité est de rappeler le cadre mondial tel que défini lors des négociations internationales sur la biodiversité, en 2021 lors de la COP15 à Kunming, et de Montréal en 2022 avec trois cibles qui concernent directement le monde économique :**

- **Cible 3 - Restaurer 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030**
- **Cible 15 – Être en capacité de reporter de manière fine sur les impacts de ses activités économiques sur la biodiversité et ses dépendances au vivant.**
- **Cible 19 – Réussir à combler un montant global d'investissement nécessaire au service de la restauration et de la préservation de la biodiversité qui s'élève à 700 milliards de dollars dont 200 milliards annuels.**

Lors de la dernière OP en novembre à Cali, une effervescence réelle a été constatée de la part des acteurs économiques et des entreprises qui sont en cours d'objectivation. Ils savent que leur action se traduit en perte nette du vivant. Ils savent donc qu'ils doivent trouver des moyens à la hauteur de leur responsabilité environnementale. Néanmoins, la négociation internationale dans le cadre des COP s'est soldée par une forme d'échec, notamment sur les outils de financement » (David Magnier, directeur de la Mission économie de la biodiversité, CDC Biodiversité).

Les cadres mondiaux ont leur limite, alors que le local permet davantage de synergies et de coopération nécessaires pour une action concrète favorable à la préservation de la biodiversité.

« L'échelle locale est plus récente en matière d'action sur la biodiversité. Cette maille permet des actions plus limitées, avec des résultats plus rapides. Néanmoins, quand on travaille localement, avec des entreprises, il peut y avoir un travail réalisé à l'échelle locale mais dont l'impact peut être mondialisé à l'appui les chaînes de valeur entre entreprises. C'est pour cette raison qu'il est intéressant de développer des outils qui permettent d'étudier les impacts de ces chaînes de valeur, avec des impacts sur l'approvisionnement en matières premières quand il est celui-ci est situé à l'autre bout du monde » (Lôra Rouvière, Responsable en charge de la mobilisation des entreprises pour la biodiversité, OFB – Office Français de la Biodiversité).

Le rôle des entreprises est assez fondamental pour concilier biodiversité et économie notamment pour réduire la contribution des activités économiques aux différents facteurs de pression de la biodiversité identifiés par l'IPBES.

Passer des leviers opérationnels de l'entreprise au changement transformationnel du modèle économique : de la réglementation à l'action

« Continuer de s'approvisionner à l'autre bout de la planète pose les conditions d'un problème systémique. Et à un problème systémique, il n'y a pas de réponse technique. La vie est fondée sur deux dimensions : la diversité et la relation, c'est ainsi que fonctionnent les écosystèmes. L'homogénéité et l'homogénéisation est un principe qui a sous tendu à toutes les évolutions des activités économiques, qui ne fonctionne pas avec le vivant, qui lui a besoin de diversité. L'agent économique, que cela soit l'entreprise ou le citoyen consommateur, se définit par la maximisation de son intérêt personnel, dans une démarche profondément individualiste. Si on ne change pas les causes, on ne changera pas les conséquences. Il ne s'agit pas d'être anticapitaliste mais pour ce qui relève du vivant, cela ne peut se faire sans considérer non pas le bien individuel mais le bien commun. On ne pourra jamais réparer aussi vite que l'on n'a détruit.

Nous nous approvisionnons à l'autre bout de la planète depuis des siècles déjà, avec le café, le cacao, les épices... Une ville n'a aujourd'hui que 5% de son approvisionnement qui proviennent de son territoire. La Bretagne exporte ses poulets en Afrique quand nous importons des poulets du Brésil. Avec ces pratiques, il n'y a pas de solution. L'enjeu est donc bien un enjeu territorial qui nous invite à nous poser la question de notre place dans le vivant, sur ce que nous sommes, ce que nous faisons » (Patrice Valantin, Président – UPGE).

« Les entreprises ont cheminé dans leur prise de conscience mais sont encore loin de l'action nécessaire attendue d'elles. Une étude récente de la World Benchmark Alliance assez sidérante met en évidence que 1% des entreprises ont fait évaluer leurs dépendances par rapport à la biodiversité et seulement 5% ont évalué leurs pressions. Elles avancent à marche forcée, par la contrainte réglementaire. La réglementation va forcer des secteurs d'activités à passer à l'action. Les grosses entreprises, les grands groupes, sont soumis à la CSRD, cadre de reporting qui pour la première fois a réservé une place à la biodiversité aussi importante que celle accordée à d'autres enjeux de la RSE ; et il y a le cadre réglementaire posé sur l'enjeu de déforestation dans l'approvisionnement, à l'appui d'une directive européenne. Des conditions émergent qui contraignent les entreprises et leur font réaliser qu'elles n'ont plus le choix. Mais au regard de l'enjeu climatique, de décarbonation notamment, nous sommes encore loin, il n'y a pas photo. Trop peu d'entreprises n'ont pas encore mesurer leur dépendance à l'égard du vivant et donc aujourd'hui leur risque encouru. Celles qui le font c'est parce qu'elles anticipent la contrainte réglementaire, ou parce que leurs investisseurs sont venus les titiller » (Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l'IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv'Corp).

Les changements de modèle, de doctrine économique générale, comme l'évoque Patrice, invite à s'interroger sur des questions très politiques comme « quelle société désirons-nous ? Or, d'un point de vue opérationnel, il est compliqué de raisonner comme cela, surtout pour mettre les entreprises en mouvement. Il y a différents biais pour engager les entreprises à agir qui peuvent aussi se recouper. Il y a l'approche par les risques évoquée par Véronique : que risque mon activité ? Il y a une approche par le marché : comment puis-je me positionner par rapport à mon marché, en exemplarité ? Ou encore comment vais-je pouvoir m'en préserver ? Ce sont autant de portes d'entrée pour adresser les acteurs économiques et les familiariser avec les enjeux ».

Agir plus facilement localement : accompagner et outiller les entreprises

« La dimension territoriale est aussi un autre facteur. En tant qu'opérateur en charge de l'accompagnement des entreprises et des collectivités, on va fournir des métriques pour permettre aux entreprises de quantifier leur responsabilité environnementale et les aider à fixer des objectifs de réduction et d'évitement. Mais qui doit dire que cette activité doit cesser ou que ce produit doit s'arrêter ? Un impact résiduel demeurera de toute façon de par la vie en société. Pour cela, on peut leur proposer des dispositifs d'investissement volontaire. La philanthropie est l'un des dispositifs possibles. Aujourd'hui un peu usité. Un nouveau dispositif existe aujourd'hui porté par la CDC Biodiversité, le SNCRR pour Sites Naturels de Compensation, Restauration et de Renaturation, qui grâce à un agrément de l'Etat français garantit un gain écologique, une restauration écologique avec des objectifs de restauration écologique précis sur un site dégradé. Ces sites émettent des unités de biodiversité qui sont acquies de manière volontaire par un acteur privé ... sur un territoire donné » (David Magnier, directeur de la Mission économie de la biodiversité, CDC Biodiversité).

« Seulement 5% des entreprises du CAC40 estiment que la biodiversité est un enjeu pour leur entreprise. Nous sommes donc encore loin, à la fois en termes de prise de conscience mais aussi d'actions concrètes pour y répondre, même si le constat de l'effondrement de la biodiversité est partagé et assumé par les plus hauts dirigeants économiques. Comment les entreprises doivent se saisir de ces enjeux et comment elles vont être impactées ? Il y a un vrai sujet d'accompagnement tant au niveau de la prise de conscience que de l'action. Le programme « ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE » qui n'est pas tant un programme d'exemplarité, à l'instar d'un label, qu'un programme d'accompagnement vers l'action porté par l'OFB vise à aider et suivre les entreprises dans le temps, dans leur démarche. Il s'agit d'aider un certain nombre d'entreprises à faire leurs premiers pas ou les pas supplémentaires dans une démarche d'amélioration continue en facilitant leur lisibilité. Les plus grosses entreprises sont soumises à la CSRD. Pour les plus petites, il est important de leur apporter des outils car elles interviennent aussi souvent dans les chaînes de valeur des plus grosses entreprises et qu'elles vont devoir leur rapporter également de leurs actions. A partir de 2025, c'est un programme qui va être portée en région. Avec l'idée d'une animation menée davantage à échelle territoriale, avec des programmes d'action pour les entreprises sur un temps de 2 à 4 ans pour les aider à réduire l'impact de leur activité sur la biodiversité ».

« Vouloir changer de modèle ne relève pas nécessairement d'une doctrine d'un monde global à construire mais plutôt d'un plan d'action là où nous sommes avec nos collaborateurs de manière très opérationnelle. La RSE n'a pas d'avenir tant qu'elle est tournée sur les intérêts de l'entreprise ou juste du reporting. L'essentiel est dans le lien de l'entreprise à son territoire. La RTE – responsabilité territoriale des entreprises - se pense donc à échelle locale, même si elle peut ensuite s'inscrire dans des réflexions mondialisées... Toutes les espèces ont des impacts les unes sur les autres, et c'est normal. Ce serait comme demander à un castor de faire un barrage sans impact sur la rivière. Aussi, la question fondamentale est celle des équilibres et des trajectoires... L'idée n'est donc pas de jeter tous ces outils d'accompagnement (RSE, CSRD ...) à la poubelle, de ne pas les considérer, l'idée est de les inscrire dans une dimension systémique par une prise de conscience territoriale, pour les mettre en mouvement, et les amener à un mode de penser fondée sur le respect de la vie qui n'est pas la compétition. Un système fondé sur la compétition ne permettra pas de résoudre la question de la biodiversité, malgré tous les outils possibles. On ne peut pas espérer résoudre un problème avec le mode de pensée qui l'a généré, comme l'a dit Albert Einstein. La question territoriale permet d'aider à changer le mode de pensée » (Patrice Valantin, Président UPGE).

Pour une entreprise, **« la première des choses à faire pour s’engager est de réaliser un diagnostic, à l’instar du bilan carbone pour le climat. En matière de biodiversité, les outils sont différents, il y a le fameux GBS qui posent des métriques. Il existe d’autres outils plus qualitatifs »** (Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l’IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv’Corp).

« En termes de diagnostic, étape première évoquée par Véronique, l’OFB travaille actuellement avec BPI France à un dispositif de diagnostic biodiversité qui s’adresse aux TPE/PME pour leur permettre d’être accompagnées par un bureau d’études à hauteur de 60% pour établir leur diagnostic en matière de biodiversité » (Lôra Rouvière, Responsable en charge de la mobilisation des entreprises pour la biodiversité, OFB – Office Français de la Biodiversité).

Les entreprises doivent passer par cette étape de diagnostic car il existe en la matière beaucoup d’idées fausses. Beaucoup d’entreprises pensent que l’essentiel de leur impact se situe au niveau de leurs sites industriels. Or, 90% des pressions d’une entreprise se situent en amont de la chaîne de valeur, comme en matière climatique. Il faut donc établir ces pressions précisément pour mettre en place un plan d’action qui s’inspire de la séquence ERC – éviter-réduire-compenser ou restaurer qui existe depuis longtemps dans la loi française, qui a encore été renforcé qui doit s’appliquer à tous les acteurs pour éviter toute nouvelle pression. En matière immobilière, dois-je plutôt construire un immeuble neuf ou dois-je plutôt réhabiliter du bâti existant ? Ensuite, il faut regarder ce que je peux mettre en place pour tout réduire, réduire l’impact de mes matières premières en passant par des filières agréées qui respectent les engagements zéro déforestation. Il est aussi possible de faire le choix de dire non à certains produits, certaines entreprises le font. Enfin, il y a aussi la possibilité de la contribution volontaire (évitement et réduction des pressions ne suffiront pas tant nous sommes aller trop loin en matière de biodiversité). Cela revient à financer des actions positives, qui elles non plus ne peuvent pas être n’importe quoi. Cela peut passer par la philanthropie. C’est sur cette action positive qu’il s’agit aussi d’être transparent pour éviter possiblement du green washing, même involontaire par méconnaissance » (Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l’IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv’Corp).

« Il y a un rôle majeur des collectivités territoriales, pour se réapproprier les enjeux de planification (SRADDET, PLU, SCoT ...) afin qu’elles puissent dire aux acteurs économiques qui sont ou veulent être sur mon territoire qu’il y a des règles. Dans le cadre de la Loi APER qui vise au développement des énergies renouvelables en matière climatique, les collectivités vont devoir s’y engager mais elles vont devoir le faire en ayant finement conscience que le développement d’activités énergétiques nouvelles, même décarbonées, vont avoir des impacts, qu’elles aient conscience de ces flux d’impacts tout en ayant défini les besoins en matière de biodiversité. Notamment, les zones à risque d’inondation. N’y aurait-il pas la trajectoire d’une rivière à revoir qui s’écoule trop rapidement, trop directement, qui devrait être reméandrer pour atténuer ce risque ? En identifiant ces risques, la collectivité identifie également les zones dégradées à restaurer. Face à la somme d’injonctions à agir, il y a la possibilité de mobiliser des solutions et il va relever des collectivités de mettre le pied à l’étrier des acteurs économiques qui sont sur leur territoire. Des impacts environnementaux il y en aura toujours. Sur le territoire, il y a des besoins de restauration ou de préservation de la biodiversité qui vont appeler de flux financiers auxquels les entreprises vont pouvoir contribuer » (David Magnier, Directeur de la Mission économie de la biodiversité, CDC Biodiversité).

La commande publique des collectivités, accélérateur de changement partagé par les acteurs publics et privés

« Il y a un vrai sujet de temporalité quand on travaille avec les acteurs économiques. La temporalité des entreprises est celles du court terme qui impose la rationalité, donc la rationalité des outils pour engager les entreprises. C'est plus difficile de leur parler en première approche à partir de discours plus globaux, qui peuvent leur paraître militants. Les marges de transformation sont plus grandes quand on fonctionne par étapes, à leur portée, mais l'enjeu est bien celui du changement. Un outil intéressant est celui de la mobilisation des salariés pour aller faire des changements plus transformateurs. Quand une entreprise s'engage de manière active, c'est souvent qu'il y a eu ou un dirigeant ou un groupe de salariés qui a fait pression parce que profondément convaincu(s) de l'intérêt à agir, souvent à partir du rapport ressenti à la nature. Car les salariés comme les dirigeants sont aussi des citoyens et aussi des habitants auxquels parlent les collectivités.

Et les collectivités ont effectivement le levier de la commande publique. On estime à 20% la part des marchés de la commande publique qui intègrent des clauses environnementales en matière de biodiversité : trop peu ! Il y a donc un vrai sujet de renforcement des critères biodiversité dans les cahiers des charges des collectivités, également valoriser l'exemplarité des offres proposées. C'est complexe. Dans le cadre du programme européen Life Artisan, l'OFB va travailler à mieux outiller les collectivités territoriales à inscrire la biodiversité notamment dans leurs appels d'offre dès 2026. Les services de l'Etat y travaillent également avec le CGDD – Commissariat général au Développement Durable. Également l'Agence régionale de Biodiversité de PACA. Il s'agit de produire des fiches clés en main pour les directeurs de marchés publics. C'est important car une entreprise qui travaille avec les collectivités répond à une demande et plus la demande est exigeante, plus elle sera encline à s'engager. Les collectivités sont ainsi en capacité de faire évoluer des pratiques en influant sur leurs commandes, de faire bouger des marchés » (Lôra Rouvière, Responsable en charge de la mobilisation des entreprises pour la biodiversité, OFB – Office Français de la Biodiversité).

« Acteurs publics et acteurs privés fonctionnent vraiment différemment. Les entreprises sont elles adossées à la séquence ERC. Les collectivités relèvent davantage de la loi sur l'eau, de zones naturelles à protéger ... Il y a donc bien un travail en cours à intégrer la biodiversité dans les marchés publics le plus en amont possible. Surtout, il faut bien inscrire la biodiversité en tant que telle, le cadre du vivant, non pas comme un sous-produit du bâti, des paysages ...

En termes de surface, entre 70 et 75% du territoire relève du domaine privé. Et là, la Loi peut interdire mais ne peut pas obliger sinon de mettre les financements derrière. Et les financements publics sont de plus en plus difficiles à mobiliser. L'engagement des entreprises devient essentiel, y compris les agriculteurs qui sont des entrepreneurs » (Patrice Valantin, Président, UPGE).

La biodiversité, un sujet devenu sérieux, pas encore sérieusement considéré

« **Les progrès existent. Cela se réalise bien souvent sous la contrainte. Dès qu'un dirigeant est convaincu de par sa sensibilité, cela peut aller très vite mais cela est rare. La CSRD, les banquiers et les investisseurs mettent la pression aux entreprises sur ces sujets. Et c'est efficace car l'argent est le nerf de la guerre. Plus largement, trop lentement mais sûrement, les mentalités changent. Il y a encore 20 ans, ces sujets-là étaient considérés comme des sujets pour des fous, des gens pas sérieux. Aujourd'hui, l'effondrement de la biodiversité est clairement entendu, même par les entreprises et leurs dirigeants. Ce qui les freine c'est clairement l'absence ou la complexité des outils. Nous sommes donc mieux au niveau de la prise de conscience mais encore très très loin en termes d'action, de début d'action même. Les entreprises sont très très en retard par rapport au sujet du climat** » (Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l'IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv'Corp).

« **La discussion que nous avons fait état de deux types de facteurs. Les facteurs auxquels s'attache Patrice sont des facteurs indirects qui sont sous-jacents aux facteurs directs que sont le changement d'usage des sols, la pollution, l'exploitation des ressources, les espèces exotiques et envahissantes... Sous-jacents à cela, il y a les modes d'organisation de nos sociétés, la démographie, les conflits. La manière dont on organise nos sociétés qui génèrent des pressions directes. Avec des outils très opérationnels, on traite l'urgence, c'est-à-dire qu'on traite les pressions directes, mais pas les changements de modèle. Beaucoup de dirigeants d'entreprises, eux-mêmes convaincus, disent combien il est difficile de convaincre un conseil d'administration qui, se voyant proposé une démarche aussi préliminaire qu'une mesure d'empreinte, est perdu et ne comprend pas la matérialité, et l'utilité, de la démarche. Il y a donc un rôle à jouer par les établissements publics en termes d'influence pour structurer les organes de gouvernance. Il s'agit bien de transformer la manière dont on décide** » (David Magnier, Directeur de la Mission économie de la biodiversité, CDC Biodiversité).

« **C'est précisément ce quoi l'IPBES appelle, appelle les pouvoirs publics à initier, accompagner les changements transformateurs. Nous devons travailler sur ces leviers qui sont très profonds mais qui sont complexes à mettre à place et qui appelle à un rapport au vivant. Face à l'ampleur de la tâche, il faut aussi se donner des motivations avec des bonnes nouvelles. La semaine dernière, lors du forum Biodiversité et Economie, une entreprise du numérique a annoncé qu'elle donnait désormais une place à la nature dans sa gouvernance, un siège au CA de son entreprise dédiée à la protection de la nature dans ses prises de décision. C'est exploratoire, c'est intéressant. Un facteur important est aussi de pouvoir documenter autant que possible à partir de toutes les sources afin de transformer des faits scientifiques en arguments économiques. Le soutien institutionnel inscrit dans un programme tel que le programme « ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA NATURE », directement adossé à la Stratégie nationale Biodiversité, pose également un cadre institutionnel qui convainc et qui peut aider des entreprises à initier de démarches** » (Lôra Rouvière, Responsable en charge de la mobilisation des entreprises pour la biodiversité, OFB – Office Français de la Biodiversité).

« **Le travail sur l'argumentaire économique est effectivement très important. Il s'agit de dépasser le cadre très généraliste de l'économie mondiale ou européenne des études de la BCE. Nous travaillons déjà avec des secteurs ciblés, sur des activités ciblées, avec des entreprises ciblées, à évaluer les risques et les opportunités pour une entreprise de l'effondrement de la biodiversité sur son activité ... et cela s'évalue en millions d'euros, de perte ou de gain, de perspectives précises de -10% et parfois de - 30%. Ce travail de scénarii à données réelles fait quant à lui réagir les entreprises** » (Véronique

Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l'IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv'Corp).

Sur un temps long de changement des mentalités dans le rapport des hommes au vivant

« Indéniablement, l'époque actuelle est révolutionnaire qui appelle un changement radical que nous ne maîtrisons pas. Le climat, les ressources, l'explosion du numérique ... imposent des impacts que nous ne maîtrisons pas. Toute la planification possible ne pourra rien y changer.

Il y a déjà eu trois révolutions sur notre humanité : la première, la révolution agricole qui a fait de nous des êtres sédentaires ; la deuxième, industrielle et énergétique. La troisième, il est à espérer que ce ne sera pas l'IA mais la reconnexion à la vie. La bascule qui est celle de notre époque fera que la révolution en cours sera positive ou négative » (Patrice Valantin, Président, UPGE).

« Un frein réel est la temporalité qui est compliquée pour les acteurs économiques. Pourtant, la biodiversité est source d'innovation avec des technologies comme l'IA qui pourront se mettre au service de la biodiversité. Le CNES – Centre national d'études spatiales, avec le satellitaire et le numérique, propose des solutions concrètes qui pourront convaincre les entreprises. Il y a aujourd'hui le développement d'une NatureTech qui veut agir en faveur de la biodiversité » ((Véronique Dham, Consultante Biodiversité et Entreprise ; Experte française de l'IPBS -plateforme internationale scientifique pour la biodiversité ; Fondatrice Biodiv'Corp).

Le frein de la temporalité est aussi celui *« du doute et la réticence »* car le changement n'est pas linéaire dans le temps ... *« une forme de levier de bouclier se met en place depuis quelque temps, un recul sur des réglementations acquises ... ce n'est pas à la hauteur de la maturité supposée de nos sociétés, de nos entreprises... Un tremplin pourrait donc être d'appeler les corps de l'Etat à créer des incitations à la contribution volontaire. Car il est difficile pour un acteur privé de faire des choses au-delà de ce qu'il fait déjà. Réaligner davantage corps social et environnemental pour générer du gain écologique collectif »* (David Magnier, Directeur de la Mission économie de la biodiversité, CDC Biodiversité).

« Notre mental met en place une dissociation entre ce qu'on sait et ce qu'on fait. La prise de conscience n'aboutit pas forcément à l'action, encore moins à l'urgence. Si la prise de conscience est le frein, elle est aussi le tremplin possible, car quand elle est là, l'action se met en place et tout s'accélère car la biodiversité est un enjeu très fédérateur, très enthousiasmant, très joyeux » (Lôra Rouvière, Responsable en charge de la mobilisation des entreprises pour la biodiversité, OFB – Office Français de la Biodiversité).

« Nos sociétés sont aujourd'hui comme un ivrogne qui a perdu ses clés et les cherche là où il y a de la lumière. Il nous faut donc aller au-delà de la zone de lumière, de ce que nous savons faire et pour cela, il faut du courage. Le principal levier, c'est le bonheur, la joie que nous procure le vivant, la nature, la vie qui nous entoure. Nous sommes aujourd'hui drogués à la matérialité. Il nous faut nous en libérer grâce à notre relation au vivant. Les révolutions ne sont jamais faites par des majorités mais des minorités. Celles-ci agissent déjà au cœur des territoires » (Patrice Valantin, Président, UPGE).